

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SIGSP DE MALESTROIT
SEANCE 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le 30 avril 2026, le Comité Syndical, légalement convoqué le 23 avril, s'est réuni en salle du Conseil municipal de Malestroit, en séance publique, conformément à l'article 2121-7 du Code général des collectivités territoriales

Présents (12) :

NOM	Prénom	Commune	Statut
GICQUELLO	Bruno	Malestroit	Titulaire
KERVAZO	Viviane	Malestroit	Suppléante
BOULO	Ludovic	Saint-Marcel	Titulaire
MODICOM	Nolwenn	Saint-Marcel	Titulaire
MARCY	Christelle	Missiriac	Titulaire
TOUZE	Isabelle	Missiriac	Titulaire
ROUX	Patricia	Pleucadeuc	Titulaire
GUE	Thierry	Ruffiac	Titulaire
HOUEIX	Marie-Claude	Ruffiac	Titulaire
PERRET	Morgane	Saint-Laurent-sur-Oust	Titulaire
BRULE	Corinne	Saint-Laurent-sur Oust	Suppléante
HURTEBIZE	Didier	Saint-Congard	Titulaire

Absents ayant donné pouvoir (1) : Loïc BALAC donne pouvoir à Patricia ROUX

Absents excusés (1) : Christelle QUEMARD

Secrétaire de séance : Mme MODICOM Nolwenn est nommée secrétaire de séance.

2026_04_30_05 - Délibération portant attribution d'un budget dédié à l'acquisition des fournitures scolaires et du matériel pédagogique

M. le Président expose :

Le budget présenté prévoit une enveloppe globale dédiée à l'acquisition de matériel scolaire et pédagogique. Dans un souci d'organisation et de transparence vis-à-vis des enseignants, la commission des finances propose de retenir une clé de répartition de 30 euros par élève pour l'attribution de ces crédits.

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité après vote à main levée :

- Approuve l'attribution d'un montant de 30€ par élève pour la répartition du budget dédié au matériel scolaire et pédagogique

Nolwenn MODICOM
Secrétaire de séance



Bruno GICQUELLO
Président du SIGSP

